



## Résolution 1673 (2009)<sup>1</sup>

# Les institutions économiques mondiales face aux défis de la crise financière

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire exprime sa solidarité avec les gouvernements et les parlements d'Europe et du reste du monde qui luttent actuellement pour contrer les effets de l'une des pires crises économiques et financières que le monde ait connues depuis des décennies, d'une crise aux conséquences mondiales très lourdes, en matière de croissance, de commerce, d'investissement et d'emploi, avec des retombées sociales et humaines incalculables. Entre autres choses, la crise a replacé sur le devant de la scène et avec un sentiment d'urgence accru le rôle et la pertinence des institutions économiques et financières mondiales et de leur gouvernance, déjà suivis de près avant la crise, en particulier pour déterminer jusqu'où leur mandat leur permet effectivement de contribuer à surmonter la crise et quel rôle elles devraient jouer pour prévenir de telles tempêtes à l'avenir.
2. Dans ce contexte, l'Assemblée réaffirme la teneur de sa [Résolution 1651 \(2009\)](#) sur les conséquences de la crise financière mondiale, dans laquelle elle énonce les principes qui devraient être pris en compte pour s'efforcer d'adoucir la récession et d'en sortir, ainsi que pour réformer le système financier, notamment la nécessité de préserver les droits sociaux et économiques des citoyens. A cet égard, l'Assemblée encourage l'Organisation internationale du travail (OIT) à intensifier ses travaux pour atténuer le coût souvent dramatique de la crise en termes humains. L'Assemblée réaffirme aussi fermement le droit de chaque citoyen à être informé complètement et précisément sur les produits financiers et les marchés, de manière transparente, afin que chacun puisse gérer de manière optimale le risque pesant sur son épargne. Pour qu'une économie fonctionne bien, il faut impérativement que les consommateurs disposent d'informations complètes et précises.
3. L'Assemblée se réjouit des progrès déjà accomplis dans la réforme de l'architecture financière internationale, sous l'égide du Groupe des 20 plus grands pays industrialisés et émergents (G20), dont les responsables politiques se sont réunis à Washington le 15 novembre 2008 et à Londres le 2 avril 2009, et se réuniront encore une fois avant la fin de cette année pour faire le bilan des progrès. Le fait que le G20, organe plus représentatif de l'économie mondiale que le G7 ou le G8, prenne la tête de ces efforts est en soi un changement majeur dans la gouvernance financière internationale et garantit que ses délibérations auront un certain poids. En effet, il compte parmi ses membres les grandes économies émergentes et représente quelque 90 % du PNB mondial, 80 % du commerce planétaire et deux tiers de la population mondiale.
4. L'Assemblée juge que le principal défi auquel sont confrontées les institutions financières internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI) et les banques multilatérales de développement, comme la Banque mondiale, ainsi que les gouvernements qui les financent est de garantir suffisamment de liquidités et de stabilité au niveau planétaire pour renouer avec la croissance, et donc avec l'emploi. En outre, les institutions financières internationales doivent jouer un rôle majeur pour restaurer la confiance dans le système financier international en contribuant à la consolidation de son cadre réglementaire. Sur ce point, l'Assemblée se félicite des travaux du Forum de stabilité financière (*Financial Stability Forum*) et de sa transformation en une instance au périmètre élargi et au mandat renforcé, le *Financial Stability Board*. L'Assemblée estime qu'une des priorités majeures doit être de remettre le système

---

1. *Discussion par l'Assemblée* le 23 juin 2009 (21<sup>e</sup> séance) (voir [Doc. 11944](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteur: M. Sasi). *Texte adopté par l'Assemblée* le 23 juin 2009 (21<sup>e</sup> séance).



bancaire international sur les rails. Pour leur part, les banques multilatérales de développement doivent intensifier leurs efforts pour veiller à ce que les pays les moins développés ne souffrent pas de manière disproportionnée du fait de la crise.

5. L'Assemblée se déclare particulièrement satisfaite que le G20 ait accordé des ressources supplémentaires au FMI et aux banques multilatérales de développement pour répondre aux demandes engendrées par la crise. Les ressources du FMI vont tripler, pour s'établir à 750 milliards de dollars américains, et celui-ci s'est vu donner le pouvoir d'émettre 250 milliards de dollars américains de nouveaux droits de tirage spéciaux. Les banques multilatérales de développement se sont vu garantir des capitaux adéquats pour augmenter leurs prêts d'au moins 100 milliards de dollars américains, y compris à des pays à faible revenu. Néanmoins, l'Assemblée se dit préoccupée par le fait qu'une bonne part de ce financement soit encore en attente. Elle invite donc les gouvernements des pays du G20 et ceux d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe qui n'ont pas encore apporté leur contribution à faire en sorte que les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement se voient garantir des fonds suffisants pour mener à bien la mission qu'elles doivent assumer.

6. L'Assemblée prend note de l'inefficacité des régulateurs actuels des marchés financiers, qui est l'une des causes de la crise mondiale. Il faudrait étudier la possibilité d'établir un régulateur mondial des marchés financiers pour éviter que de telles crises ne se reproduisent à l'avenir.

7. La crise économique montre que le rôle des Etats-nations dans un monde globalisé est limité. C'est pourquoi il convient de renforcer la coopération économique et financière internationale. Les structures financières présentent des problèmes systémiques globaux, il faut donc changer ces structures. Il faut également développer la supervision des systèmes de notation. Le système de réserves international fondé sur les monnaies nationales doit être révisé. Il faudrait également prendre en compte la nécessité d'un tribunal international des faillites.

8. L'Assemblée note avec inquiétude que, bien que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ait indiqué que l'aide publique au développement a atteint son record en 2008, bon nombre de pays donateurs ne remplissent toujours pas les promesses qu'ils avaient faites lors du Sommet du G8 à Gleneagles, Ecosse, en 2005. De plus, l'OCDE s'attend à ce que le niveau des transferts d'argent par les travailleurs migrants, une source majeure de revenus pour les pays en développement, recule sérieusement en 2009.

9. L'Assemblée se réjouit des prêts montés par le FMI avec des pays gravement touchés par la crise, y compris plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe. Elle appelle instamment tous les pays à suivre des politiques budgétaires responsables, mais invite également le FMI à donner le plus tôt possible des conseils de prévention aux pays qui risquent de rencontrer des difficultés, plutôt que de devoir être obligé ensuite d'imposer des conditions draconiennes pour leur accorder des prêts, lorsqu'il est trop tard pour trouver d'autres solutions. A cet égard, l'Assemblée se réjouit des mesures prises par le FMI pour assouplir ses prêts, notamment en relevant les plafonds, en accordant davantage de prêts concessionnels aux pays à faible revenu, en assouplissant ses conditions, en améliorant ses crédits *stand-by* et en introduisant la nouvelle ligne de crédit flexible destinée à prémunir les pays dont les économies sont pour l'essentiel saines contre de brutales fuites de capitaux.

10. L'Assemblée se réjouit de la décision récente de la Banque mondiale de cesser temporairement d'utiliser l'indicateur d'embauche des travailleurs (*Employing Workers Indicator* – EWI) dans sa publication la plus largement diffusée, *Doing Business*, et de mettre en place un groupe de travail chargé de réviser l'EWI et d'établir un nouvel indicateur de protection des travailleurs, ainsi que de proposer d'autres idées sur les questions de protection du marché du travail et de l'emploi, l'objectif étant d'élaborer des règles qui contribuent à la création d'emplois solides, protégés de manière adéquate, qui puissent résister aux crises futures.

11. L'Assemblée se réjouit des mesures déjà prises par les institutions de Bretton Woods pour améliorer leur gouvernance, leur légitimité, leur crédibilité et leur degré de responsabilisation, notamment en donnant davantage voix au chapitre aux pays émergents et en développement, mais elle souligne que, pour s'acquitter efficacement de leurs nouvelles responsabilités, ces institutions devraient accélérer la mise en œuvre des réformes en vue de progresser.

12. Consciente qu'un commerce international équitable et équilibré est un facteur majeur pour la croissance économique mondiale et également pour l'emploi, et que ce commerce devrait, selon les estimations, reculer de 9 % en 2009, l'Assemblée se rallie à l'appel du G20 pour rejeter les mesures protectionnistes et se réjouit que celui-ci ait pris la décision de garantir la mise à disposition d'au moins 250 milliards de dollars américains au cours des deux prochaines années pour soutenir le financement du

commerce par les agences de crédit à l'export et d'investissement, et grâce aux banques multilatérales de développement. L'Assemblée réitère son appel aux membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir en vue de conclure le cycle de Doha de négociations commerciales, dans un esprit de solidarité constructive, en particulier à l'égard des pays à faibles revenus. L'Assemblée invite également l'OMC à examiner comment introduire davantage de souplesse dans le cadre des négociations.

13. L'Assemblée se félicite des travaux de l'OCDE pour traiter l'impact de la crise, en particulier dans le contexte de la norme fiscale adoptée au niveau international, et de la réglementation du système financier international, et attend avec intérêt de discuter de la contribution de l'OCDE plus en détail à l'occasion de son débat annuel sur les activités de cette organisation.

14. L'Assemblée invite les parlements des Etats membres du Conseil de l'Europe qui votent les contributions budgétaires nationales nécessaires au financement des institutions financières et économiques internationales à exercer une étroite vigilance sur tous les aspects de leurs activités.